

Les entreprises ont plus de liberté pour gérer leurs déchets

DÉCHETS Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes suisses doivent permettre aux entreprises de plus de 250 employés de confier leurs ordures à des camions poubelles privés.

Les communes suisses n'ont plus le monopole sur le ramassage des sacs-poubelles. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elles doivent permettre aux entreprises d'au moins 250 employés (succursales comprises) de faire appel à des transporteurs indépendants. Cela ne signifie pas que ces grandes sociétés doivent se tourner vers des privés. Elles peuvent continuer de confier leurs petits déchets à leur commune, mais sur la base

d'un contrat et non plus en s'acquittant de la taxe de base. Cette libéralisation, voulue par le Parlement fédéral et repérée par le «Bund», doit permettre aux grandes entreprises de réaliser des économies, en faisant jouer la concurrence entre les prestataires. Cette réforme pourrait aussi accroître la pollution, en augmentant le nombre de camions sur les routes. Et avec moins de contributeurs, la taxe de base pourrait

aussi coûter plus cher aux ménages. En Valais, cette réforme ne devrait toutefois pas tout chambouler. Trois propriétaires de camions poubelles que nous avons contactés disent ne pas craquer sous les appels de clients potentiels. Ils se l'expliquent par un marché déjà libéralisé dans le canton. La majorité, si ce n'est la totalité, des communes n'ont pas usé du monopole dont elles bénéficiaient jusqu'ici.



“La situation sera plus claire lorsque les communes auront informé les sociétés concernées.”

THIERRY PRALONG
CHEF DU GROUPE DÉCHETS
ET SOLS AUPRÈS DU SERVICE VALAISAN
DE L'ENVIRONNEMENT

Par commodité ou par méconnaissance de leurs droits, certaines entreprises s'acquittaient malgré tout de la taxe de base. Si elles entendent toujours confier le contenu de leurs corbeilles de bureau ou de cafétéria à leurs municipalités, elles

devront le faire via un contrat. Pour l'heure, difficile de dire combien sont concernées. «La situation sera plus claire lorsque les communes auront informé les sociétés concernées», prédit Thierry Pralong, chef du groupe Déchets et sols auprès du Service valaisan de l'environnement.

La nouvelle ordonnance fédérale a été publiée il y a trois ans et est en vigueur depuis dix jours. Pourquoi les communes ne réagissent que maintenant? «La portée de l'ordonnance n'a été précisée qu'en décembre dernier par l'Office fédéral de l'environnement», justifie Philippe Varone, président de l'Antenne Région Valais romand, qui vient de renseigner les communes au sujet du nouveau cadre légal.

ROMAIN CARRUPT

**EN
BREF**

TOURISME

Un nouveau directeur pour Thyon-Région



Lionel Jordan. ÉTIENNE BORNET

Changement de tête à la direction de Thyon-Région Tourisme. Lionel Jordan, 23 ans, succède à Carole Pierrehumbert, en poste depuis une année. Un sacré défi pour ce jeune Sédunois diplômé de la HES-SO Valais filière tourisme de Sierre, passionné de montagne et amoureux de la destination de Thyon depuis des années. Ancien stagiaire à Télé-Thyon, à l'agence Imalp ou à l'office du tourisme, il fut aussi moniteur de ski et membre du comité de l'association Central Camps, qui organise depuis plusieurs dizaines d'années des événements de ski et de snowboard «freestyle» sur le snowpark de Thyon. Son objectif: améliorer le positionnement de Thyon comme station familiale en développant les prestations orientées famille. «Nous devons également tendre vers un tourisme quatre saisons et revoir notre stratégie de promotion digitale», souligne le nouveau directeur. **NOF**

Rivières appauvries, barrages dynamisés?

HYDROÉLECTRICITÉ Première escale bernoise pour l'initiative parlementaire valaisanne qui veut revoir à la baisse les débits dans les rivières. Son but: améliorer la productivité des barrages dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050.

PAR **PASCAL FAUCHERE@LENOUVELLISTE.CH**

Capter davantage l'eau des rivières pour favoriser la production hydroélectrique. Voilà le principe que porte l'initiative valaisanne pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux présentée jeudi à Berne par deux chefs de groupe au Grand Conseil, Grégory Logean pour l'UDC du Valais romand et Aron Pfammatter pour le PDC du Haut. Les deux députés ont pris leur bâton de pèlerin pour tenter de convaincre du bien-fondé de cette initiative cantonale la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats, première escale dans les méandres du processus parlementaire fédéral.



Pour remplacer entre 900 et 1000 GWh liés aux futures pertes sur les débits résiduels, il faudrait l'équivalent de 180 à 200 éoliennes.”

GRÉGORY LOGEAN
CHEF DE GROUPE UDCVR
AU GRAND CONSEIL

1000 GWh supplémentaires à la clé...

Car l'enjeu est de taille, à la hauteur des barrages suisses. Dans le contexte de la Stratégie énergétique 2050 qui prévoit à terme la disparition du nucléaire, les barrages seront amenés à jouer un rôle crucial pour l'approvisionnement du pays. Seulement voilà. Selon une étude publiée par l'Association suisse pour l'aménagement des



Captage sur le Rhône à Glüringen. Un exemple cité par le Valais pour exiger une diminution des débits d'eau qui ne serait pas néfaste à l'environnement. FRÉDÉRIC ZUBER/DR

eaux (ASAE), la perte de production va s'élever à quelque 11% lorsque tous les grands aménagements – en Valais Mauvoisin, Grande Dixence ou Mattmark – se seront mis en conformité avec la loi fédérale et ses débits minimaux lors du renouvellement des contrats de concession. A terme, ce sont ainsi l'équivalent de 900 voire de 1000 GWh par an qui fileront directement dans les cours d'eau en raison des contraintes liées aux débits résiduels.

... ou l'équivalent de 200 éoliennes

Grégory Logean avance une comparaison. «Les éoliennes valaisannes produisent entre 5 et 6 GWh chacune par année.

Donc, pour remplacer entre 900 et 1000 GWh liés aux futures pertes sur les débits résiduels, il faudrait l'équivalent de 180 à 200 éoliennes. Et cela uniquement pour la situation en Valais. Si l'on transpose cela sur le plan Suisse, les futures pertes représentent l'équivalent de 500 éoliennes environ!»

La moitié du débit suffirait

Les défenseurs de l'initiative, acceptée en mai 2018 par 99 voix contre 27, dénoncent une loi fédérale très rigide qui ne permet pas de prendre en compte des cas particuliers. Les essais sur les captages de Fiesch et de Glüringen montrent que la moitié du débit légal est à même d'atteindre les objectifs écologiques en

termes de dynamique du cours d'eau ou de migration des poissons.

On se souvient que l'UDC avait pris l'exemple du palier hydroélectrique La Souste-Chippis pour motiver sa résolution en mai dernier. Un aménagement exploité par FMV, qui devra revoir les débits résiduels sur décision du Tribunal fédéral à la suite du recours d'organisations de protection de l'environnement. C'est précisément cet argument du cas particulier qu'avaient retourné sans succès les Verts lors du débat au Grand Conseil. Pour eux, remettre totalement en cause les dispositions fédérales pour un aménagement hydroélectrique n'est pas proportionné.

Bataille politique en vue

Au niveau fédéral justement, plusieurs interventions parlementaires vont dans le sens d'un développement de la production hydroélectrique en donnant du poids au statut d'«intérêt national» conféré à la force hydraulique.

Avec un argument choc: «Une interprétation stricte des exigences en matière d'écologie n'est pas compatible avec la Stratégie énergétique 2050», écrit l'ASAE présidée par un certain Albert Rösti, également président de l'UDC suisse. La bataille politique entre protecteurs de l'environnement et défenseurs de l'hydroélectricité promet un débat fleuve.

MONTHEY

Prix culturel à Ludovic Chappex

La ville de Monthey attribuera pour la première fois son prix culturel à l'illustrateur, peintre et graphiste montheysan Ludovic Chappex. Il a été choisi parmi une quinzaine de dossiers. Agé de 36 ans, ce peintre et illustrateur indépendant, qui a notamment exposé une série de ses affiches au Malévoz Quartier Culturel de Monthey en 2016, recevra un chèque de 5000 francs lors d'une cérémonie agendée le 26 janvier à 19 h au Théâtre du Crochetan. **JG**

PUBLICITÉ

Assemblée générale du Carnaval du Bourg

lundi 11 février à 20 heures
Aux 3 Couronnes à Martigny-Bourg